

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 3 avril 2024

N°24-04-22

Date de la convocation  
26 mars 2024**L'an deux mil vingt quatre  
et le trois avril**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

**Présents :**

M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoints ;  
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ;  
Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux ;

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER  
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES  
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE  
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY  
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER.  
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Odile PRADIER.  
M Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

**Absents excusés sans pouvoir**

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Prise en charge soins médicaux**

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé le mandatement des honoraires, frais et soins médicaux liés à un accident de travail d'un agent communal, non pris en compte dans le cadre de la garantie des risques statutaires.

**AR Prefecture**043-214302051-20240403-24\_04\_22-DE  
Reçu le 15/04/2024

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge des dépenses suivantes :

- 15 séances de kinésithérapeute soit 267,40€ auprès de M. Bastien GUIOT, Kinésithérapeute à Saint Didier en Velay

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition de M. Le Maire.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits  
A Saint Just Malmont, le 3 avril 2024

Le Maire,  
Frédéric GIRODET



The stamp is circular with a blue border. The text 'MAIRIE DE SAINT-JUST-MALMONT' is written around the top inner edge, and '(Haute-Loire)' is at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle tower and a star.

La secrétaire de séance  
M. David CHAUDIER



**AR Prefecture**

043-214302051-20240403-24\_04\_22-DE  
Reçu le 15/04/2024